

Siège Social
B.P. 14025 Yaoundé
Tél/Fax: (237) 222 20 92 24
Tel.: (237) 222 21 94 19



Agence du Nord Ouest
Bamenda Cow Street
Tel: (237) 233 36 20 79

Agence du Littoral
B.P. 4989 Douala
Tel/Fax: (237) 233 41 11 12

Agence du Nord
B.P. 858 Garoua
Tel/Fax: (237) 222 27 20 02

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013/ADO/ACMS/2020 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES MEDICAUX A L'ACMS

- # Délai de recevabilité des offres : *Mardi 12 Mai 2020 à 15 heures 30 minutes Précises*
- # Ouverture des plis: *Mardi 12 Mai 2020 à 15 heures 45 minutes*
- # Demande limite de demande de renseignement : *07 Mai 2020*

LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

ACMS YAOUNDE :

Situé : Quartier Mballa II, à Dragages

Tél ; Fax : 222 20 92 24 / 222 21 94 19.

Courriel : contact@acms-cm.org / ado@acms-cm.org

NIU : MO89600013745A

BP : 14025 Yaoundé

SOMMAIRE

| | | |
|-------|--|---|
| I. | VIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013_/ADO/ACMS/2020 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES MEDICAUX A L'ACMS..... | 4 |
| 1.1. | Objet de l'appel d'offres | 4 |
| 1.2. | Consistance des travaux/PRESTATIONS..... | 4 |
| 1.3. | Consultation et retrait du dossier d'appel d'offres | 4 |
| 1.4. | Remise des offres, OUVERTURE DES PLIS | 4 |
| 1.5. | Recevabilité des offres..... | 4 |
| 1.6. | MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES | 4 |
| II. | REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)..... | 5 |
| A. | GENERALITES..... | 5 |
| 2.1. | Présentation générale de ACMS..... | 5 |
| 2.2. | Portée de la soumission..... | 5 |
| 2.3. | Corruption et trafic d'influence | 5 |
| 2.4. | Clauses de non fraude..... | 5 |
| 2.5. | Implication et/ou appui aux activités terroristes..... | 5 |
| 2.6. | La cession : | 5 |
| 2.7. | Les responsabilités:..... | 6 |
| 2.8. | Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire | 6 |
| B. | DOSSIER D'APPEL D'OFFRES..... | 6 |
| 2.9. | Contenu du Dossier d'Appel d'offres | 6 |
| 2.10. | Modification du dossier d'Appel d'Offres | 6 |
| C. | PREPARATION DES OFFRES | 6 |
| 2.11. | Frais de soumission..... | 6 |
| 2.12. | Langue de l'offre | 6 |
| 2.13. | Présentation des coûts des offres | 6 |
| D. | EVALUATION DES OFFRES | 6 |
| 2.14. | Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire : | 6 |
| 2.15. | Conformité des offres | 7 |
| E. | DEPOT DES OFFRES..... | 7 |
| 2.16. | Lieu, date et heures limites de dépôts | 7 |
| 2.17. | Offres hors délais : | 7 |
| F. | ATTRIBUTION DU MARCHÉ | 7 |
| 2.18. | Notification de l'attribution du Marché : | 7 |
| 2.19. | Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure | 7 |
| 2.20. | Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché..... | 7 |
| 2.21. | Signature du marché | 7 |
| G. | RETARD DE LIVRAISON | 7 |
| H. | MODALITE DE PAIEMENT | 7 |
| I. | DENONCIATION..... | 7 |
| III. | REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)..... | 8 |

| | | |
|-------|---|----|
| A. | GENERALITES..... | 8 |
| 3.1. | Objet de l'Appel d'offres..... | 8 |
| 3.2. | Consistance de la (des) prestation(s)..... | 8 |
| 3.3. | Participation..... | 8 |
| B. | CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION..... | 8 |
| 3.4. | Dossiers d'appel d'offres..... | 8 |
| C. | PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES..... | 8 |
| 3.5. | Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres..... | 8 |
| 3.6. | Dépôt des offres..... | 8 |
| D. | EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES..... | 8 |
| 3.7. | Principaux critères éliminatoires..... | 8 |
| 3.8. | Les principaux critères de qualification..... | 8 |
| 3.9. | Évaluation et Comparaison des Offres :..... | 9 |
| 3.10. | Les critères d'évaluation technique et financière des offres :..... | 9 |
| 3.11. | Méthodologie de sélection des offres..... | 9 |
| IV. | ANNEXE – SPECIFICATIONS TECHNIQUES..... | 10 |

II. REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

A. GENERALITES

2.1. Présentation générale de ACMS

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) est née d'un protocole d'accord signé le 29 janvier entre le gouvernement camerounais représenté par la Ministère de la Santé Publique (MSP) et Population Services International (PSI) Washington.

Au terme de l'avenant N°01 du 11 septembre 1996 signé entre le MSP du Cameroun et PSI, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit camerounais a été agréée pour la conduite des activités de marketing social au Cameroun.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier Mballa II, dispose de trois (03) agences régionales à Bamenda, Douala et Garoua ainsi que d'un bureau de liaison basé à Maroua.

Elle compte à ce jour des agents locaux qui sont repartis dans 03 (trois) divisions : Division VIH, Division Santé Familiale, Division Marketing ainsi que de 02 (deux) Coordonation d'appui ; L'Administration et le Contrôle Financier. L'ACMS bénéficie de la collaboration d'un certain nombre de consultants qui apportent un appui aux divisions fonctionnelles.

Dans le cadre de ses activités conventionnelles, l'ACMS intervient dans les domaines de lutte contre le SIDA, la promotion du planning familial, la lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques et la lutte contre le paludisme.

A cet effet, l'ACMS distribue :

- Les préservatifs masculins Prudence Plus et féminins Protectiv
- Les contraceptifs oraux Nouvelle Duo
- Les injectables Depo provera
- Le sel de réhydratation Orale Orasel
- Les moustiquaires imprégnées de longue durée
- La solution de traitement de l'eau à domicile Sur'eau
- Les doses de traitement du paludisme ACT1 et ACT2

Dans le cadre de la santé de reproduction des adolescents, l'ACMS a développé un projet de sensibilisation des jeunes pour un comportement responsable dénommé « 100%Jeune. A cet effet, l'ACMS publie un mensuel « 100%Jeune » en version française et anglaise.

2.2. Portée de la soumission

ACMS lance un appel d'offre pour les prestations brièvement définis dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offre) et spécifié dans la fiche de description des caractéristiques techniques. Le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres sont précisés dans le RPAO.

2.3. Corruption et trafic d'influence

- i. Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption à l'obtention du présent marché. En cas de soupçon avéré et ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de ACMS par le fournisseur en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, ACMS se réserve le droit de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où ACMS a la certitude des griefs reprochés à l'agent.
- ii. Aucun agent de l' ACMS ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat.
- iii. Dans l'éventualité où le soumissionnaire (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de ACMS, des pressions de nature corruptive, le soumissionnaire ou le préposé de ce dernier est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du Directeur Exécutif.
- iv. En cas de non - dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, ACMS se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du soumissionnaire.
- v. Dans l'éventualité où il est établi qu'un soumissionnaire a exercé des pressions de nature corruptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appel d'offres ou sur les employés de ACMS en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par ACMS sans préjudice pour le soumissionnaire.

2.4. Clauses de non fraude

- I. Les offres prises en considération pour le présent appel d'offres doivent être reçues et enregistrées, contre décharge, au siège de l'ACMS à Yaoundé (quartier Mballa II, sis à Dragages, Tél. 222 21 94 19/222 20 92 24) au plus tard dans le délai indiqué dans le RPAO
- II. Toute demande d'informations doit se faire par courriel à l'adresse contact@acms-cm.org/ado@acms-cm.org ou par fax au (237) 222 20 92 24 à l'attention du Directeur Exécutif. Toute autre démarche du soumissionnaire sera assimilée à la fraude et son offre disqualifiée avant dépouillement.
- III. Les travaux sont payables à 100 % par chèque ou virement bancaire 30 jours fin du mois, après la signature du contrat par les deux parties.

2.5. Implication et/ou appui aux activités terroristes

- I. *Le prestataire s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de s'assurer qu'aucune partie des fonds de l'ACMS qu'il aura reçus dans le cadre du présent contrat ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme.*

2.6. La cession :

La SOCIETE n'a pas le droit de céder ou de transférer les

droits ou les obligations du présent appel d'offres - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'ACMS.

2.7. Les responsabilités:

LA SOCIETE sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclue les coûts supplémentaires résultant des relevés des quantités supplémentaires des fournitures nécessaires pour les travaux de production.

2.8. Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire

Avant l'attribution du marché, l'ACMS se réserve le droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire (bureau, l'équipe technique en place...) au préalable.

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.9. Contenu du Dossier d'Appel d'offres

- a. **Une enveloppe extérieure :** Les plis contenant les soumissions comporteront une enveloppe extérieure anonyme portant la mention comme indiquée dans l'avis d'appel d'offres.
- b. **Deux enveloppes intérieures :** La grande enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :
 - i. **La première enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE A** » portera la mention « **Pièces Administratives** » et contiendra les photocopies des documents administratifs attestant de l'existence légale de la structure. . Il s'agit notamment :
 - a. Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable datant de moins de 03 mois;
 - b. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée au Cameroun ;
 - c. Un plan de localisation du soumissionnaire validé par les services des impôts de rattachement ;
 - d. Une attestation de non redevance datant de moins de 03 mois
 - e. Une attestation de non faillite datant de moins de 03 mois
 - f. Une Attestation justifiant que le soumissionnaire honore ses engagements vis-à-vis de la CNPS ;
 - g. Un document attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité
 - h. La photocopie du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres ;
 - ii. **La deuxième enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE B** » portera la mention « **Proposition technique** » et contiendra :
 - a. Les spécifications techniques des outils à fournir
 - b. Les délais de livraison ;
 - c. Les références prouves du soumissionnaire dans les marches similaires;

d. Les échantillons répondant aux caractéristiques techniques du matériel

iii. **La troisième enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE C** » portera la mention « **Proposition financière** » et contiendra:

- a) La soumission proprement dite avec le montant hors taxes et toutes taxes comprises
- b) Les prix unitaires et le détail des taxes.
Ces prix seront fermes, non révisable et sans réserve aucune.

Ces offres doivent être présentées en (04) exemplaires dont (01) original et (03) copies

2.10. Modification du dossier d'Appel d'Offres

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, l'ACMS se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par fax à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

C. PREPARATION DES OFFRES

2.11. Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et ACMS n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

2.12. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et ACMS sont rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction fera foi.

2.13. Présentation des coûts des offres

Les offres seront rédigées en français ou en Anglais. Elles devront être chiffrées en Franc CFA (FCFA) et faire distinctement ressortir les montants (prix unitaire et totaux) :

- Prix unitaire Hors Taxes (PUHT) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Prix total toutes Taxes comprises (TTC) ; le cas échéant

D. EVALUATION DES OFFRES

2.14. Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :

Après le contrôle préliminaire, les offres seront comparées et

évaluées suivant les critères d'évaluation et de comparaison des offres. Le soumissionnaire dont l'ACMS aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de l'Appel d'Offres, et qu'elle est la plus avantageuse, après avoir procédé à l'évaluation et à la comparaison selon les critères énumérés dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offres) sera retenu comme adjudicataire.

2.15. Conformité des offres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités de la qualité ou des modalités contractuelles, ne seront pas acceptées. Les offres proposant des calendriers de livraison différents ne seront pas prises en considération. Toutefois, ces offres feront l'objet d'une considération secondaire, en dépit des prix offerts égaux ou plus compétitifs que d'autres offres remplissant le calendrier de livraison prescrit.

E. DEPOT DES OFFRES

2.16. Lieu, date et heures limites de dépôts

Les offres seront reçues sous pli fermé et scellé à l'Attention de M. le Directeur Exécutif de l'ACMS, au siège social de l'ACMS, au plus tard à la date et à l'heure spécifiée dans les RPAO. Elles devront porter le nom du projet le cas échéant ainsi que le numéro de l'avis d'appel d'offres.

2.17. Offres hors délais :

Toute offre parvenue après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres sera déclarée hors délais et par conséquent rejetée.

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

2.18. Notification de l'attribution du Marché :

L'ACMS notifiera le soumissionnaire retenu par écrit ou par courrier recommandé avec avis de réception, par remise contre émargement ou par fax, que son offre a été retenue.

2.19. Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure

L'ACMS se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

2.20. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché

L'ACMS, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les quantités

des éléments contenus dans le dossier d'appel d'offres. Ainsi, selon les disponibilités de budget, l'ACMS se réserve le droit de commander une partie ou la totalité du matériel ou du service objet de cet appel d'offres.

2.21. Signature du marché

Après l'attribution du marché au soumissionnaire retenu, un contrat de marché réglera les conditions de collaboration de cet ADO et signé par les deux parties

G. RETARD DE LIVRAISON

Après signature du contrat par les deux parties, Les retards de livraison sont sanctionnés par les pénalités ainsi qu'il suit :

- 10% du montant total du marché après une semaine ;
- 15% du montant total du marché après deux semaines ;
- 20% du montant total du marché après trois semaines ;
- 2% du montant total du contrat de marché par jour calendaire de retard au-delà de la troisième semaine.

Un montant total de pénalités supérieur à 30% entraîne d'office la résiliation du contrat.

Les manquements aux critères de qualité et de quantité pourraient entraîner un refus de réception ou l'application d'une amende correspondant à un pourcentage de la valeur totale du contrat, sauf si le fournisseur s'engage à apporter les réparations nécessaires. Ce pourcentage, jugé équitable et approprié, s'applique à tout bien qui ne respecterait pas les caractéristiques précisées

H. MODALITE DE PAIEMENT

Après signature du contrat par les deux parties et réception de la facture, l'ACMS réglera au fournisseur dans **un délai de 30 jours fin du mois par virement bancaire ou par chèque émis par l'ACMS**, le montant total de la facture.

I. DENONCIATION

Au cas où un Fournisseur ou un Prestataire aurait des préoccupations liées à la fraude, à la corruption ou aux abus dans le cadre d'un marché ou de la mise en œuvre d'une prestation /contrat avec un employé de l'Association ou avec toute autre personne ou entité affiliée à PSI, ce dernier peut signaler ses allégations et ses préoccupations de façon anonyme à travers la ligne téléphonique de dénonciation des tiers sur PSI, EthicsPoint dont les références sont les suivantes : le Site Web : www.psi.ethicspoint.com; ligne téléphonique : + (1) 888-238-1438.

III. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

A. GENERALITES

3.1. Objet de l'Appel d'offres

L'objectif de cet Appel d'Offre est d'engager une entreprise capable de fournir les consommables médicaux de bonnes qualités aux meilleurs prix à l'ACMS.

Le prestataire devra fournir à l'ACMS l'ensemble du matériel répondant aux critères de qualité et de quantité.

3.2. Consistance de la (des) prestation(s)

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres sur une base DAP ('Delivered At Place' ou Rendu au lieu de destination convenu), tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en Un (01) Lot unique présenté comme suit et avec un délai de livraison ne dépassant pas **Vingt (20) Jours** ouvrables:

| Descriptions |
|--|
| Consommables médicaux tel que décrit dans l'Annexe 1 : « Caractéristiques techniques » du présent ADO (Polyvidone iodé, compresses stériles, gant de soin, gant chirurgical, sparadrap perforé, xylocaïne, seringue, coton hydrophile, dexaméthasone, Bétadine, alcool, ...) |

3.3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des capacités, compétences et expertise dans le domaine suscité.

B. CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION

3.4. Dossiers d'appel d'offres

L'ACMS souhaite obtenir les meilleures offres de prix et de qualité pour la livraison des consommables médicaux suivant les caractéristiques techniques en Annexe.

C. PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

3.5. Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de l'ACMS ou dans l'une de ses agences et obtenu contre versement d'une somme non remboursable de F.CFA 25 000 (vingt-cinq mille francs) :

- A Yaoundé, au siège de l'ACMS sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/222 21 94 19
- A Douala, au bureau ACMS, sis au quartier Ndogbat (Carrefour Agip), à côté de la Maison du Cycle, Tél. 233 41 11 12
- A Garoua, au bureau ACMS, sis au quartier Yelwa, à côté de l'Hôtel de la Cité ; Tél. 222 27 20 02
- A Bamenda, sis à Cow Street, Tél. 233 36 20 79.

3.6. Dépôt des offres

Les offres rédigées en français ou en Anglais et en 04 exemplaires (dont 01 original et 03 copies), seront déposées contre décharge au **siège de l'ACMS à Yaoundé sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/222 21 94 19** au plus tard le **Mardi 12 Mai 2020 à 15 heures 30** précises et devront porter la mention : **« ADO fourniture des consommables médicaux A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Les offres soumises après 15 heures 30 le Mardi 12 Mai 2020 ne seront pas acceptées.

D. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

3.7. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Pièces administratives falsifiées ;
- Présence des informations financières dans le dossier technique ou Administratif,
- Note technique inférieure à 75/100.

3.8. Les principaux critères de qualification

- Des références avérées du soumissionnaire dans les marchés similaires ;

- Des délais d'exécution des travaux ou de la prestation ;
- De la capacité technique du soumissionnaire ;

3.9. Évaluation et Comparaison des Offres :

Une commission interne sera constituée et chargée d'évaluer les propositions techniques et financières des soumissionnaires retenues. ACMS tiendra compte lors de cette évaluation des facteurs suivants que doivent préciser les offres:

- a. De l'expérience du soumissionnaire dans l'exécution des marchés similaires. A cet effet le soumissionnaire devra présenter la liste avec preuve à l'appui (bons de livraison, PV de réception, facture, attestation de service rendu etc.) des différents marchés exécutés pendant les trois dernières années
- b. Des délais de livraison ;
- c. Des coûts de prestations ;
- d. Des échantillons répondant aux spécifications techniques du matériel acheté dans le cadre de cet appel d'offres ;

3.10. Les critères d'évaluation technique et financière des offres :

| CRITERES | NOTES |
|--|------------|
| Présentation de l'offre | 05 |
| Conformité des Spécifications techniques aux échantillons présentés (1,31 point par article) | 25 |
| Présentation et Qualité de l'échantillon (1,57 pt par échantillon conforme à la qualité demandée) | 30 |
| Délais de livraison (Délai ≤ 20jrs = 20pts, déduction de 1pts par jrs supplémentaire au-delà de 20 jours) | 20 |
| Références avérées du soumissionnaire dans les prestations similaires des trois (03) dernières années. (bordereau de livraison, PV de réception, facture ou tout autre document prouvant l'effectivité de la livraison) (05 points par référence avec un maximum de 25 points) | 20 |
| TOTAL | 100 |

3.11. Méthodologie de sélection des offres.

La deuxième étape consistera à l'évaluation de l'offre financière. L'évaluation portera sur le prix total. Les critères d'évaluation qui seront utilisés, sont décrits comme suit :
Seules les enveloppes des soumissionnaires ayant obtenue au moins 75% de note technique seront ouvertes.

Prix total (30 points). Un soumissionnaire qui proposera le prix total le plus bas obtiendra les 30 points destinés à la phase évaluation financière. La note financière des autres soumissionnaires sera déterminée en utilisant la formule suivante :

$$NF = 30 \times (\text{prix moins disant} / \text{prix proposé par le soumissionnaire}).$$

Le soumissionnaire sélectionné sera celui qui a été présélectionné à la Phase I du processus d'évaluation, dont l'offre technique a obtenu au moins 75% des notes techniques, et qui aura obtenu le cumul des notes (note technique + note financière) le plus élevé.

Yaoundé, le 13 Avril 2020.



Le Directeur Exécutif pi

TSIMI Thomas

IV. ANNEXE – SPECIFICATIONS TECHNIQUES

| N° | Description de l'article | Quantité | Unités de comptage |
|----|--|----------|--------------------|
| 1 | Polyvidone iodé (Bétadine jaune) flacon 150 ml | 140 | Flacon |
| 2 | Compresses stériles 40 x 40 boîte de 10 | 140 | Boite |
| 3 | Gants de soins boîtes des 100 paires | 140 | Boite |
| 4 | Gants chirurgicaux stériles n°8 boîte de 50 | 70 | Boite |
| 5 | Sparadraps perforés (mètres) 18 cm de large x 5 m | 70 | Rouleau |
| 6 | Xylocaïne 50 ml à 2% non adrénalinée | 140 | boite |
| 7 | Seringues jetables 10 ml avec aiguille incorporée stérile boîte de 100. | 70 | boite |
| 8 | Coton hydrophile blanc en rouleau 500g | 70 | Rouleau |
| 9 | Dexaméthasone ampoule injectable 2 ml boîte de 10 ampoules | 140 | Boite |
| 10 | Bétadine gynécologique Flacon de 125 ml | 140 | Flacon |
| 11 | Bétadine Rouge Flacon de 125 ml | 140 | Flacon |
| 12 | Alcool (litre) à 95° | 140 | Bouteille |
| 13 | Eau bidistillée pour préparations injectables 10 ml Boîte de 88 ampoules | 70 | Boite |
| 14 | Test de grossesse rapide boîte de 50 | 140 | Boite |
| 15 | Eau distillée pour préparation Alcool glyciné (Conditionnement en litre) | 70 | Bouteille |
| 16 | Lugol dans une bouteille en verre sombre (Conditionnement de 250 ml) | 140 | Bouteille |
| 17 | Serviettes Hygiéniques absorbantes Hygiénix ou Always | 140 | Paquet de 10 |
| 18 | Javel LACROIX (5 litres) à 9% ou à 8% | 140 | Bidon de 5 L |
| 19 | Glycérine en litre | 140 | Bouteille |

NB : Les produits doivent avoir au moins 3 ans de durée de vie à la livraison à l'ACMS